



Burkina Faso : entre autonomie stratégique revendiquée et indispensable coopération régionale

SANWÉ MÉDARD KIENOU

Août 2023

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est confronté depuis 2015 à une crise sécuritaire qui a causé de nombreuses victimes civiles et militaires, la destruction de biens civils et d'infrastructures administratives. La crise socio-politique de 2014 ayant conduit à un renversement par un soulèvement populaire du régime Compaoré, a pu servir de terreau au déclenchement de la crise sécuritaire. Déjà divisée, la déchirure au sein de l'armée burkinabè a été exacerbée par la tentative de coup d'Etat du général Diendéré en septembre 2015 et la résistance mise en œuvre pour y faire échec. L'activisme du Burkina Faso dans la résolution des conflits armés internes, à travers les connexions entre le régime Compaoré et les groupes armés du Mali notamment, ont contribué à nourrir au Burkina Faso le sentiment d'être à l'abri des menaces qui pourraient venir de ces groupes. Si l'élection du Président Kaboré en novembre 2015 a été rapidement acceptée par ses adversaires, sa réélection en 2020 a par contre été contestée par une partie de la classe politique, même si l'écrasante majorité des acteurs politiques finiront

par se rallier à lui. Cependant, l'incapacité du régime Kaboré à juguler la crise sécuritaire conjuguée à des problèmes de gouvernance économique régulièrement dénoncés dans la presse, ont facilité la survenance du coup d'Etat du 24 janvier 2022 et la prise du pouvoir par le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) alors dirigé par le Lieutenant-colonel Damiba. Huit mois plus tard, les dissensions au sein du MPSR ont conduit au coup d'Etat du 30 septembre 2022 mené par le capitaine Ibrahim Traoré. Ces différents coups de force ont impacté négativement l'armée burkinabè. Sa réorganisation et la résorption des déchirures en son sein deviennent donc une tâche incontournable. La crise sécuritaire a engendré une crise humanitaire et exacerbé des conflits communautaires.

La crise humanitaire se manifeste par un nombre élevé de personnes déplacées internes (PDI), plus de deux millions de Personnes Déplacées Internes (PDI) selon le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation



(CONASUR), ce qui équivaut à 10 % de la population totale du Burkina Faso, un chiffre particulièrement élevé. La crise sécuritaire a aussi mis à mal le vivre-ensemble entre communautés. La dimension communautaire de la crise sécuritaire prend aujourd'hui des proportions inquiétantes. Jadis connu comme un pays modèle en termes de cohésion sociale, en raison du brassage des différentes communautés ethniques et religieuses, le Burkina Faso connaît aujourd'hui une fragilisation de ce vivre-ensemble. C'est dans ce contexte que ce *Policy Paper* vise à apprécier la nouvelle stratégie de lutte contre le terrorisme au Burkina Faso depuis l'avènement du MPSR II. Plus précisément, il s'agira d'apprécier le contexte socio-politique et sécuritaire du Burkina Faso et la volonté d'autonomie stratégique affichée par les autorités de la transition. Il conviendra d'examiner l'impact de cette volonté d'autonomie stratégique dans l'endigement de l'insécurité au Sahel et analyser si cela peut avoir des conséquences sur les efforts régionaux de lutte contre le terrorisme. A la lumière de l'analyse, des recommandations socio-politiques seront faites aux autorités burkinabè de la transition et aux partenaires régionaux et internationaux du Burkina Faso.

I. LA VOLONTÉ D'AUTONOMIE STRATÉGIQUE DES AUTORITÉS BURKINABÈ DE TRANSITION

Sur le plan politique, après une transition politique relativement réussie en 2015, les deux coups d'États intervenus en 2022 en l'espace de huit mois, ont reconfiguré dans une certaine mesure le paysage politique. Le coup d'État du 30 septembre 2022 résulte en partie de divergence au sein du MPSR, quant à la stratégie à adopter pour vaincre le terrorisme. Le MPSR I sous la houlette du Président Damiba avait choisi de combiner l'approche militaire avec le dialogue avec les terroristes, et tacitement, semblait privilégier un ancrage dans le camp occidental. Comme sous le régime du Président Roch Kaboré, le MPSR I était réticent à octroyer un droit d'intervention automatique à la force Barkhane sur le territoire burkinabè. Les interventions de la force SABRE ne concernaient pas principalement le territoire burkinabè, l'intervention française sur le sol burkinabè devant à chaque fois faire l'objet du consentement de la partie burkinabè. En effet, la population burkinabè est traditionnellement réticente à l'intervention de forces

étrangères sur le territoire national, comme en témoigne le démantèlement des bases militaires françaises du Burkina Faso sous la 1^{ère} République en 1961, et l'arrivée quasi-clandestine de la force SABRE en 2009. En ce sens, cette volonté d'autonomie stratégique manifestée par le MPSR II, bien que constituant une rupture, reposait sur des jalons déjà existants. Au plan interne, la volonté d'autonomie stratégique se traduit au moins ouvertement par un accent mis sur la stratégie du « tout militaire » afin de contraindre les membres des groupes terroristes à déposer les armes et à activer le dispositif du Centre national d'appel pour bénéficier d'un programme de réinsertion dont les modalités seront définies par l'État. Cette stratégie implique une augmentation des forces combattantes à travers le recours au recrutement massif de volontaires pour la défense de la patrie (VDP), et l'augmentation des effectifs des forces de défense et de sécurité (armée de terre, gendarmerie, police, agents des eaux et forêts etc.), une acquisition importante de matériel militaire et de vecteurs aériens. Sur le plan diplomatique, le MPSR II manifeste une volonté d'autonomie stratégique dans la lutte contre le terrorisme, et subséquemment, une volonté d'appropriation nationale de cette lutte. C'est pourquoi, il réclame notamment la présence et l'intervention de forces militaires occidentales sur le territoire burkinabè, mais aussi celle de sociétés militaires de sécurité privées comme Wagner pour prendre l'exemple le plus décrié. Il apparaît dans les propos des dirigeants du MPSR II, qu'ils comptent définir eux-mêmes les domaines dans lesquels les partenaires internationaux peuvent appuyer le Burkina Faso dans la lutte contre le terrorisme, les soutiens extérieurs ne pouvant aller à l'encontre de la stratégie burkinabè préalablement définie. La volonté d'une solution exclusivement burkinabè dans la lutte contre l'insécurité, distingue ainsi le Burkina Faso du Mali (partenariat avec la compagnie militaire de sécurité Wagner) et du Niger (partenariat renforcé avec la Force Barkhane et les autres forces militaires d'États occidentaux). Même si les bases d'une solution exclusivement burkinabè étaient déjà latentes sous le régime du Président Roch Kaboré, notamment par le recours très parcimonieux et ponctuel à la force Barkhane ainsi que l'adoption de la loi sur les VDP, c'est en assumant une volonté d'autonomie stratégique que le régime du capitaine Ibrahim Traoré se distingue véritablement de ses prédécesseurs. Le rapprochement avec la Russie s'explique par un certain nombre de facteurs : l'usage traditionnel du



matériel militaire soviétique par les forces de défense et de sécurité, ce matériel étant plus facile à manier et de moindre coût. Plusieurs arguments ont été avancés par des partenaires traditionnels du Burkina Faso pour ne pas accompagner militairement le nouveau régime. D'abord, sa volonté d'autonomie stratégique n'est pas facilement acceptée ou comprise (France). Ensuite, le recrutement massif des VDP à qui il est souvent reproché des violations massives de droits humains a été également invoqué (Canada). Cependant, la nouvelle stratégie à l'égard des VDP est de les placer sous l'autorité directe de l'armée, ce qui permettrait de renforcer le contrôle à leur égard. Si les autorités burkinabè ne manquent pas de souligner que les VDP bénéficient désormais d'une formation en matière de droits humains avant leur déploiement, l'impact d'une telle formation sur le terrain reste encore à évaluer. Enfin, la nature du régime, qui constitue un régime d'exception issu d'un coup d'Etat a aussi été avancée comme raison justifiant le refus d'un soutien militaire (Etats-Unis). Ce refus de soutien combiné à la nécessité de se procurer du matériel militaire pour mettre en œuvre l'autonomie stratégique, a conduit à un rapprochement intéressé avec la Russie. Ce rapprochement a d'ailleurs été facilité par le Mali avec qui le régime du Président Traoré entretient d'excellents rapports. Le rapprochement est aussi notable avec la Turquie (pour l'achat de drones) et l'Iran. Ces rapprochements ont un lien direct avec la volonté d'acquérir du matériel militaire pour lutter contre le terrorisme. Sur le plan régional, la volonté d'autonomie stratégique se heurte aux stratégies et aux choix diplomatiques des Etats voisins. La CEDEAO n'a jamais pu prendre le leadership opérationnel de la lutte contre le terrorisme au Sahel malgré la nature transfrontière de la menace. Elle a été supplantée par le G5 Sahel qui a été cependant affaibli par le retrait officiel du Mali dont la présence est pourtant indispensable à l'action de cette organisation. La pertinence du G5 Sahel comme cadre régional de lutte contre le terrorisme est donc posée. Ce dernier tend à être concurrencé par l'Initiative d'Accra qui regroupe les Etats du Sahel central et les Etats côtiers. L'Initiative d'Accra souhaite mettre en place une force conjointe de deux mille hommes et renforcer la coopération en matière de renseignement. Un temps pressenti pour recevoir mille hommes de cette force conjointe, le Burkina Faso a rapidement écarté cette éventualité, en raison probablement de sa volonté d'autonomie stratégique, mais n'a pas à ce séjour manifesté une volonté de retrait du

G 5 Sahel. La multiplication des cadres institutionnels régionaux de lutte contre le terrorisme nuit à la lisibilité des stratégies mises en œuvre et peut impacter négativement les résultats escomptés. Cependant, pour endiguer l'insécurité, la volonté d'autonomie stratégique des autorités de la transition burkinabè doit être conciliée avec les efforts régionaux de lutte contre le terrorisme.

II. L'IMPOSSIBLE ISOLATIONNISME DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME AU SAHEL

Il apparaît que le Burkina Faso ne peut se contenter d'une solution exclusivement nationale pour lutter contre l'insécurité. La nature transnationale de la menace et les causes structurelles du terrorisme rendront inefficaces une telle approche. C'est d'ailleurs pourquoi, dans leurs propos et dans leurs actes, les autorités de la transition burkinabè développent une politique d'apaisement avec les Etats voisins. La réponse nuancée aux accusations du Président du Ghana relatives à une présence supposée de Wagner au Burkina Faso, et aux propos discourtois du Général nigérien Abou Tarka qui dénonçait la volonté burkinabè d'autonomie stratégique, indiquent que le MPSR II est conscient de la nécessité d'une collaboration sous-régionale dans la lutte contre le terrorisme. Les visites successives des chefs d'Etat du Bénin et du Ghana à Ouagadougou centrées sur les questions sécuritaires, confirment la nécessité d'une lutte conjointe des Etats concernés. De plus, la visite du ministre des affaires étrangères du Burkina Faso en Côte d'Ivoire malgré les sanctions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) interdisant de vol dans l'espace CEDEAO des hautes personnalités du Burkina Faso, la livraison de matériel militaire à la partie burkinabè par la partie ivoirienne, dans le but de réaliser des opérations militaires conjointes, confirment une volonté de développer la coopération avec les Etats voisins. Une coopération régionale policière, douanière et militaire est donc indispensable. A l'analyse, une coopération bilatérale dans la lutte contre le terrorisme semble se dessiner. Elle apparaît comme la démarche la plus viable dans un contexte de déficit de confiance entre les autorités burkinabè de la transition et les organisations sous-régionales. Cette coopération militaire est déjà effective avec le Mali. Elle est indispensable avec les autres Etats voisins.



Cependant, des opérations militaires bilatérales seraient insuffisantes à endiguer le terrorisme dans certaines zones frontalières. Ainsi, une opération militaire conjointe du Burkina Faso et du Niger dans la zone des trois frontières serait inefficace si le Mali n'y est pas associé. De même, des opérations militaires conjointes du Burkina Faso avec le Bénin dans la zone du parc W n'auraient pas de sens si le Niger et le Togo voire le Ghana ne sont pas associés. Enfin, une opération militaire conjointe du Burkina Faso avec la Côte d'Ivoire aurait des effets limités si le Mali n'est pas concerné. En raison de la porosité des frontières, et de la capacité des terroristes à se réfugier dans les zones non concernées par les opérations militaires, les opérations militaires envisagées ne doivent pas être bilatérales mais trilatérales, et dans certaines zones comme le parc W, ces opérations militaires doivent regrouper au moins quatre Etats. Le Burkina Faso et ses voisins doivent donc surmonter leurs divergences de stratégies militaires et diplomatiques pour aboutir à une coopération militaire et sécuritaire efficace dans la lutte contre le terrorisme. S'agissant de la stratégie des autorités de la transition burkinabè pour lutter contre le terrorisme, elle semble se focaliser principalement sur l'action militaro-sécuritaire.

III. LA STRATÉGIE APPARENTE DU « TOUT MILITAIRE »

Depuis le 30 septembre 2022, le MPSR II a développé des actions de lutte contre le terrorisme. Il s'agit essentiellement d'actions militaro-sécuritaires et d'actions humanitaires. Au plan militaro-sécuritaire, le recrutement massif de VDP et de Forces de Défense et de Sécurité (FDS) témoigne de la nouvelle orientation. Il faut y ajouter le renforcement de leurs capacités en matériel militaire y compris le recours aux vecteurs aériens. Sur le plan humanitaire, des actions de ravitaillement des populations des zones sinistrées sont régulièrement menées. Dans certaines zones sinistrées ou reconquises, les FDS procèdent à la construction de forages ou au bitumage de voies. Il apparaît également qu'un certain nombre de textes initiés sous les régimes précédents, ont été parallèlement adoptés. Les nouvelles autorités ont pris le 1er décembre 2022 en Conseil des ministres un décret portant adoption d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme 2022-2026 (SNCT), suivi le 11 avril 2023 de l'adoption d'un décret de mise en œuvre de cette stratégie à travers la création d'une coordination

nationale de lutte contre le terrorisme (CNCT) placée sous l'autorité du Premier ministre. Le CNCT constitue donc l'organe de mise en œuvre de la SNCT. La SNCT a pour objectif global de « vaincre le péril terroriste et ses fléaux connexes par une réponse nationale holistique vigoureuse qui mobilise l'ensemble de la nation, développe une coopération efficace avec les États voisins et la communauté internationale, tout en consolidant la cohésion sociale, la paix et le développement ». Pour ce faire, la SNCT repose sur quatre (4) piliers qui se déclinent en axes stratégiques, en objectifs stratégiques et en objectifs opérationnels. Ces quatre piliers sont :

- les mesures de lutte contre les conditions qui favorisent le développement du terrorisme ;
- les mesures de prévention et de lutte contre le terrorisme ;
- les mesures pour construire la capacité des États pour prévenir et combattre le terrorisme ;
- les mesures pour assurer le respect des droits de l'homme pour tous et de l'État de droit comme fondement de la lutte contre le terrorisme.

La SNCT apparaît à cet égard comme une approche holistique qui intègre l'approche militaro-sécuritaire sans s'y réduire.

Le 9 mai 2023, l'Assemblée Législative de Transition adoptait une loi sur la politique nationale de sécurité (PNS). En partant du lien entre sécurité et développement, la PNS « se fonde sur l'affirmation qu'une gouvernance vertueuse et équilibrée de tous les secteurs de la vie nationale, associée à des options stratégiques pertinentes et cohérentes, constituent les fondements d'une nation forte, paisible, stable, prospère et résiliente ». En ce sens, la PNS se fixe pour objectif de garantir la sécurité nationale en partant d'une triple exigence :

- un Etat stable qui assume pleinement ses obligations régaliennes ;
- une sécurité humaine satisfaisante pour les générations présentes et futures ;
- une protection optimale des intérêts fondamentaux de la nation.

La PNS procède donc d'une approche holistique de la sécurité dont la SNCT est la traduction la plus visible. Le processus d'élaboration de la politique nationale de



sécurité et subséquemment de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme a débuté sous le régime du Président Roch Kaboré. La politique nationale de sécurité et la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme ont été le fruit d'un travail véritablement endogène, ayant regroupé les forces de sécurité et de défense, les chercheurs de plusieurs champs disciplinaires, les différentes composantes et forces vives de la Nation. Leur adoption par le MPSR II est le signe le plus manifeste de la continuité de l'Etat malgré les bouleversements politiques survenus. Parallèlement, la validation de la stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent (SNPREV) le 10 mai 2021 et l'adoption de son Plan d'action 2021-2023 doivent être relevées. La SNPREV a été faite suivant le cadre de référence du G 5 Sahel et a été élaborée avec l'appui de l'USAID. La SNPREV a pour objectif « la réduction de la vulnérabilité à la radicalisation et à l'extrémisme violent, le renforcement de la cohésion sociale et le vivre ensemble et une situation paisible partagée avec les pays voisins de la sous-région ». Auparavant, en juillet 2021 a été adoptée la stratégie nationale de cohésion sociale au Burkina Faso 2021-2025 (SNCS) avec l'appui du PNUD. La SNCS se propose de renforcer la cohésion sociale à travers l'amélioration de la prévention et la gestion des conflits, l'atténuation des facteurs propices à la radicalisation et à l'extrémisme violent, le renforcement du dialogue social et de la lutte contre l'exclusion. Il est aussi bien connu qu'une stratégie nationale de réconciliation 2022-2026 (SNR) a été élaborée sous le régime du Président Kaboré et validée sous le régime du Président Damiba. D'ailleurs, un projet de Pacte du Vivre-Ensemble a été élaboré dans le sillage de la SNR.

L'adoption définitive sous le régime du Président Traoré de la PNS et de la SNCT avec le CNCT comme organe de mise en œuvre, suggère qu'il faut nuancer l'affirmation d'une stratégie du « tout militaire » comme l'option choisie par les autorités de la transition. Cependant, il est encore trop tôt pour tirer à ce stade des conclusions définitives. L'appropriation rapide et véritable par toutes les composantes de l'Etat de la PNS et de la SNCT permettra de relativiser l'affirmation d'une approche du « tout militaire ». A défaut, il faudrait en conclure que la stratégie du « tout sécuritaire » entendue comme une approche exclusivement militaro-sécuritaire de la lutte contre le terrorisme est celle retenue par le régime du Président Traoré, malgré ses limites évidentes.

Par ailleurs, la multiplicité des instruments adoptés depuis 2021 nuit à la cohérence et à la lisibilité de la lutte contre le terrorisme. Cela s'explique par le manque de collaboration entre les différents départements ministériels, la diversité des partenaires techniques et financiers qui ont chacun leurs feuilles de route qu'ils tiennent absolument à dérouler, et enfin, les changements successifs de régimes. Il importe donc de partir de la PNS comme document de base et d'y arrimer les différentes stratégies sectorielles ou spécifiques et leurs plans d'action. A ce jour, des stratégies sectorielles de la PNS (stratégie nationale de défense, stratégie nationale de protection de l'environnement etc.) n'ont pas encore été adoptées. Mais les stratégies spécifiques que sont la SNCT, la SNPREV, la SNCS et la SNR doivent être mises en œuvre de façon cohérente.

Dans sa mise en œuvre de l'action militaire, des résultats concrets ont été obtenus sur le terrain, notamment la libération de certaines communes comme Solenzo, Falangouloutou, Pissila, Dassa etc. Des populations ont pu se réinstaller dans leurs communes d'origine. Cependant, la stratégie offensive du MPSR II a entraîné en riposte une accentuation de la violence des groupes terroristes contraignant spécifiquement les populations civiles au déplacement forcé aussi bien dans les villages qui ont mis en place des VDP que dans les villages qui ne l'ont pas fait. A ce jour, le nombre de PDI continue à croître, et le nombre de villages contraints au déplacement augmente dans certaines régions notamment dans la Boucle du Mouhoun, à l'Est, au Nord et au Centre-Nord. Dans ces conditions, si les autorités de la transition arrivent à engranger des succès rapides et importants se traduisant notamment par la baisse des attaques contre les civils et les FDS, la sécurisation de nombreuses communes, elles en sortiront renforcées. A défaut, plusieurs scénarios sont envisageables.

IV. LES SCÉNARIOS POSSIBLES À COURT OU MOYEN TERME POUR LA TRANSITION BURKINABÈ

Quatre scénarios sont envisageables à court ou moyen terme quant à l'avenir de la transition burkinabè.

En premier lieu, la survenance d'un nouveau coup d'Etat ne peut être totalement écarté. L'épilogue du procès



dans l'affaire dite de l'appel à incendier le palais du Mogho Naba le 10 juillet 2023 a montré que des leaders de la société civile burkinabè ont pu nourrir des vellétés de putsch. Or, l'histoire politique du Burkina Faso nous rappelle qu'il n'y a jamais eu de coup d'Etat militaire sans une branche civile composée d'hommes politiques et/ou de membres de la société civile. Si l'actuel régime bénéficie d'un soutien populaire sans précédent comparé à ses devanciers, il n'est néanmoins pas à l'abri d'un renversement émanant de factions militaires ou politiques. D'ailleurs, dans son discours du 23 mars 2023 à Kaya, le Président Traoré a lui-même confirmé l'existence de projets visant à le renverser. L'arrestation du Lieutenant-colonel Zoungrana en fin décembre 2022 pour des soupçons de déstabilisation montre que ce scénario n'est pas à exclure. Un nouveau coup d'Etat aurait indéniablement un effet dévastateur sur la lutte contre le terrorisme et aggraverait l'instabilité politique et les déchirures au sein de l'armée. Pour minimiser ces risques, le Président de la Transition doit travailler sans relâche sur le volet sécuritaire et la lutte contre la mal gouvernance en donnant notamment une suite effective aux audits des institutions y compris de l'armée. Il doit travailler également à résorber les déchirures au sein de l'armée en y instaurant l'équité et la justice, et en respectant les spécificités et fonctions de chaque corps, même si l'urgence impose qu'ils participent tous aux opérations militaires antiterroristes. En février 2023, l'Assemblée Législative de Transition a adopté un projet de loi visant à rendre opérationnel le rôle des prévôtés sur le théâtre des opérations dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. La fonction prévôtale est la fonction originelle de la gendarmerie qui doit veiller à la prévention et à la sanction des violations des droits humains au sein des forces armées. Accompagner effectivement la mise en place des prévôtés permettra de rassurer toutes les composantes de la Nation, et de prévenir les conflits communautaires.

En second lieu, le régime du Président Traoré pourrait organiser des élections nationales en vue de céder le pouvoir à des autorités élues. La Charte de la transition fixe la fin de celle-ci à juillet 2024. D'un point de vue pratique cependant, ce délai est difficilement tenable car la refonte du fichier électoral qui est prévue n'a pas été opérée. De plus, tous les actes préparatoires telles que l'inscription sur le fichier électoral n'ont pas encore débuté. D'ailleurs, la question de la désigna-

tion des membres des différentes composantes de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) est posée notamment dans ses démembrements régionaux et communaux. Également, l'échéance de juillet 2024 tombe en pleine saison pluvieuse. Or, traditionnellement, les élections ne sont pas organisées au Burkina Faso en saison hivernale afin de permettre au monde rural de vaquer tranquillement aux activités champêtres. De surcroît, des reformes politiques, administratives et institutionnelles sont prévues par l'Agenda de la Transition afin de refonder l'État burkinabè. L'adoption et la mise en œuvre de ces reformes s'avèrent cruciales afin de rompre avec le cycle des coups d'Etats et des crises politiques. On sait que les conditions d'accès au pouvoir et d'exercice du pouvoir constituent le nœud gordien des crises au Sahel. La corruption et le rôle prépondérant de l'argent dans la conquête du pouvoir ont considérablement nuit à la légitimité des dirigeants élus. L'absence de mécanismes de redevabilité des autorités élues a favorisé la bienveillance des citoyens à l'égard des coups d'Etat comme moyen de sanction des autorités élues corrompues. Il est donc important de mettre en œuvre les réformes nécessaires à la refondation de l'Etat avant l'organisation des élections afin de prévenir de nouveaux cycles de coups d'Etat. Cependant, une éventuelle prolongation de la transition burkinabè doit nécessairement faire l'objet de discussions entre les acteurs nationaux d'une part, et d'autre part, entre les autorités de la transition burkinabè et la CEDEAO. Il convient toutefois de ne pas perdre de vue qu'une transition est par nature exceptionnelle et n'a pas vocation à s'éterniser. Il importe donc que les autorités engagent en concertation avec la CENI, la refonte du fichier électoral en vue de l'organisation des élections.

En troisième lieu, on ne peut exclure des vellétés de maintien du régime Traoré au pouvoir. Cela peut passer d'une part, par une prolongation indéterminée de la transition. Dans cette hypothèse, le régime sera inévitablement confronté à moyen terme à l'usure du pouvoir. Dans le cas de la présente transition, cette usure pourrait être accentuée par l'essoufflement économique et financier du fait de la crise sécuritaire. L'absence de résultats immédiats et durables pourrait engendrer une impatience de la population et donc une désaffection à l'égard des autorités de la transition. Cette désaffection pourrait se transformer en rejet si le régime du Président Traoré ne donne pas des gages d'exemplarité en matière



de gouvernance économique. En effet, l'héritage du Président Thomas Sankara dans la conscience des burkinabè a conduit à faire en sorte que la gouvernance vertueuse en matière économique et financière soit le premier critère d'appréciation d'un régime. D'autre part, on ne peut exclure que le Président Traoré soit lui-même candidat à des élections organisées à moyen terme. Cette éventualité provoquerait inévitablement des tensions socio-politiques car en Afrique francophone, en dehors de l'exception sénégalaise, un chef de l'Etat candidat aux élections présidentielles finit presque toujours par l'emporter. Ce scénario serait plus facilement accepté par les populations s'il obtient des résultats probants sur le plan sécuritaire et humanitaire et si le MPSR II se distingue par son exemplarité dans la gestion des ressources publiques et dans la gouvernance économique.

Enfin et même si un tel scénario n'est évidemment pas souhaitable, on ne peut exclure une aggravation de la crise sécuritaire qui menacerait directement le vivre-ensemble au Burkina Faso tant au niveau des communautés ethniques que religieuses, et qui conduirait à une « somalisation » de ce pays, dommageable à toute la région. Si la caricature d'un conflit ethnique entre mossi et peulh est à proscrire car trop simpliste et ne rendant pas compte de la complexité de la situation burkinabè, il est indéniable que les conflits entre agriculteurs et éleveurs pour la conquête des ressources naturelles ont servi de ferment au développement de la crise. De plus la surreprésentation originelle du groupe ethnique peulh au sein du groupe terroriste Ansarul Islam a exacerbé les tensions ethniques et instauré un climat de méfiance entre les communautés, et n'était pas sans rappeler les guerres de razzias dans la bande soudano-sahélienne au XIXe siècle. Les attaques terroristes contre les autres communautés religieuses (chrétiennes et chiites notamment) mais aussi contre les leaders musulmans qui ne partagent pas leur conception de l'Islam, est une menace à la cohabitation religieuse longtemps harmonieuse au Burkina Faso. C'est pourquoi les chefferies coutumières et traditionnelles et les communautés religieuses doivent être des protagonistes incontournables dans la lutte contre le terrorisme.

CONCLUSION

L'avènement du MPSR II le 30 septembre 2022 est la conséquence de l'aggravation de la crise sécuritaire et humanitaire au Burkina Faso, et des divergences au sein de l'armée sur la stratégie appropriée pour vaincre le terrorisme. Le MPSR II a fait le choix d'une autonomie stratégique dans la lutte contre le terrorisme, en étoffant l'effectif des forces combattantes et en achetant massivement du matériel militaire. Le refus de dialoguer avec les terroristes peut renforcer l'impression du recours à une stratégie du tout « militaire ». Malgré les stratégies différentes adoptées par les trois Etats du sahel central, ceux-ci ne peuvent vaincre le terrorisme qu'au prix d'une collaboration franche entre eux et avec les Etats côtiers. Cependant, le gouvernement de transition a adopté officiellement la loi sur la politique nationale de sécurité et la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, élaborées de manière inclusive sous les régimes précédents, et qui ont une approche holistique de la lutte contre le terrorisme. Si les autorités de la transition mettent en œuvre pleinement ces documents, il faudrait alors remettre en cause le postulat d'une stratégie du « tout militaire » qui semble actuellement à l'œuvre. Pour vaincre le terrorisme, il est indispensable pour le Burkina Faso de mettre en œuvre de manière cohérente, effective et inclusive sa politique nationale de sécurité et sa stratégie nationale de lutte contre le terrorisme.



RECOMMANDATIONS

Au regard de ces analyses, nous adressons les recommandations suivantes :

Aux autorités actuelles de la transition burkinabè :

- Mettre en œuvre de façon effective, inclusive et cohérente, la politique nationale de sécurité et la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme ;
- Insérer de manière cohérente la stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent ainsi que la stratégie nationale de la cohésion sociale dans la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme ;
- Prendre les dispositions pour rendre effectifs les audits au sein de l'armée et lutter drastiquement contre la mal gouvernance économique et financière dans l'appareil étatique ;
- Engager en concertation avec la CENI, les réformes nécessaires en vue de l'organisation d'élections libres, honnêtes et transparentes ;
- Mettre en œuvre les réformes politiques, institutionnelles et administratives prévues dans l'Agenda de la transition ;
- Prendre en compte les autorités coutumières, traditionnelles et religieuses dans la lutte contre l'insécurité.

Aux organisations sous-régionales et continentales africaines :

- Encourager et faciliter les initiatives bilatérales et plurilatérales de lutte contre le terrorisme au Sahel ;
- Accompagner les autorités de transition du Burkina Faso dans l'organisation d'élections crédibles, honnêtes et transparentes dans des délais raisonnables tenant compte des facteurs réels qui peuvent entraver le calendrier préétabli ;
- Prendre en compte la politique nationale de sécurité du Burkina Faso et la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme du Burkina Faso dans le cadre du G 5 Sahel et de l'Initiative d'Accra.

Aux partenaires internationaux du Burkina Faso :

- Soutenir financièrement le plan de stabilisation et de développement du gouvernement de Transition burkinabè ;
- Accompagner la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité et de la stratégie nationale de lutte le terrorisme du Burkina Faso ;
- Soutenir l'opérationnalisation des prévôtés sur le théâtre des opérations militaires en ce que cela participe à la prévention et à la sanction des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ;
- Accompagner les autorités de la transition dans l'organisation d'élections honnêtes, libres et transparentes ;
- Renforcer le soutien aux actions visant à juguler la crise humanitaire notamment les mesures visant la réinstallation des PDI, renforcer les mesures d'approvisionnement en vivres et soutenir le Burkina Faso pour lever les blocus ;
- Travailler à faire en sorte que l'assistance humanitaire n'accroisse pas la dépendance économique des PDI.



À propos de l'auteur

KIENOU Sanwé Médard est Professeur agrégé de droit public, enseignant-chercheur à l'Université Nazi Boni de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) ; il est le coordonnateur scientifique du Master Droit public et contentieux publics ainsi que du Master en Droit international humanitaire dans cette université. Par ailleurs, il est le directeur exécutif du Centre africain de droit international pénal et de droit humanitaire (CADIPH). Diplômé de l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains de Genève (Geneva Academy), il est docteur en Etudes internationales de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement de Genève.

Mentions légales

Friedrich-Ebert-Stiftung, Paix et Sécurité
Centre de Compétence Afrique Subsaharienne
Point E | Rue de Fatick x Boulevard de l'Est
Résidence Bity Lokho | 6^{ème} étage
BP 15416 Dakar-Fann | Sénégal

Tél. : +221 33 859 20 02 | Fax: +221 33 864 49 31
Email : info@fes-pscc.org | www.fes-pscc.org
© Friedrich-Ebert-Stiftung 2023

Conception graphique : Green Eyez Design SARL,
www.greeneyzdesign.com

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES. Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la Friedrich Ebert Stiftung.

